CONDITIONS ET TARIFS
des opérations et services bancaires aux particuliers et aux associations de proximité

Au 1er septembre 2026 - mise à jour au 1er novembre

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

CAISSE D'EPARGNE
CEPAC

Une banque **proche**, **par nature**

Banque coopérative ancrée dans les Provence, Alpes, Corse, Réunion, Guadeloupe, Martinique, St Barthélémy, St Martin, St Pierre et Miquelon, la **Caisse d'Epargne CEPAC** vous accompagne au quotidien.
Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans une démarche visant à améliorer nos supports tarifiares avec par une approche pédagogique grâce à l'ajout de définitions, de À savoir, mais également en travaillant sur l'accessibilité des plaquettes avec des contrastes élevés, de polices simples et de grande taille.

Un meilleur accompagnement de nos clients et sociétaires

Nos sociétaires peuvent rejoindre gratuitement le Club Sociétaires et accéder à une plateforme d'avantages pour faire des économies.

Tous nos jeunes de 11 à 28 ans bénéficient d'une Formule Initial et d'une option internationale « Séjour » gratuites.

Les clients majeurs accèdent à une large gamme d'ETF[1] et à une offre d'investissement et de conservation de cryptoactifs via Hexarq[2].

(1) Exchange Traded Fund (ETF) signifie Fonds négocié en bourse. Investir dans les produits financiers comporte des risques liés à la fluctuation des marchés boursiers : ni le capital, ni le rendement ne sont garantis. Vous devez être prêt à accepter de perdre tout ou partie de l'épargne investie. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, ses filiales et la Caisse d'Epargne CEPAC distributeur des ETF sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

(2) Les crypto-actifs présentent un risque de volatilité élevée, un risque de perte en capital et sont exposés aux risques de cyberattaques et de vols. Les services sur crypto-actifs sont fournis par Hexarq, partenaire de votre Caisse d'Epargne, entité du Groupe BPCE, agréé par l'AMF en tant que Prestataire de Servies sur Crypto-Actifs sous l'agrément numéro A2026-010. Service accessible directement depuis votre application Banxo et pouvant faire l'objet d'une facturation additionnelle. Pour plus d'informations, les conditions tarifaires d'Hexarq sont accessibles en suivant ce lien : https://www.hexarq.com/politique-tarifaire/.

Chiffres clés

315 000
sociétaires

1,3 M
clients

240
agences

3 200
collaborateurs

Distinctions 2025-2026

Distinguée pour son excellence, engagée à vos côtés

Caisse d'Epargne reconnue « **Meilleur conseil Épargne** ».

Mieux Vivre Votre Argent

Pour la 40e édition, Caisse d'Epargne décroche un nombre record de distinctions avec la Corbeille d'Honneur.

Labels d'excellence

Ces distinctions sont attribuées par des organismes indépendants sur la base d'audits rigoureux, une reconnaissance concrète de notre engagement au quotidien.

Habitation

Protection juridique

Accidents de la vie

Sécur'Famille

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2026 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : Direct Ecureuil[1]	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil	**2,10 €/mois** Soit pour information, **25,20 €/an** (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	**2,15 €/mois** Soit pour information, **25,80 €/an**
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale • à débit immédiat : Carte CB Visa Classic • à débit différé : Carte CB Visa Classic • à débit immédiat et à autorisation quasi systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2] • à débit immédiat et à autorisation systématique : Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique[3]	 **46,20 €/an** **46,20 €/an** **47,80 €/an** **41,80 €/an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,10 €/retrait** (à partir du 3e retrait/mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance sur Compte[4]	**36,00 €/an**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet	 **4,20 €/virement** **Gratuit**
Prélèvement : • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	 **Gratuit** **Gratuit**
Commission d'intervention	**8,00 €/opération** avec un plafond de **80,00 €/mois**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône +, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique uniquement commercialisée pour les offres : Services Bancaires de Base, OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Satellis Autonomie (offre à destination des majeurs protégés).
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Sommaire

Extrait standard des tarifs 2026 aux Particuliers.....02

1 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture.....6
Relevé de compte.....6
Tenue de compte.....6
Service en agence.....7
Services bancaires de base.....7
Les prestations de base 8

2 Banque à distance

Banque à distance.....9

3 Vos moyens et opérations de paiement

Cartes 11
Virements 14
Prélèvements SEPA/TIPSEPA 15
Chèques 16
Autres services 16
Offre retirée de la commercialisation 16

4 Offres groupées de services

Les formules 17
Enjoy.....20
Tarifications spécifiques agence Enjoy 20
Offres Satellis 21
Offre Coloc' 21
OCF 21
Offre victimes de violences conjugales 22
Offre retirée de la commercialisation 23

5 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention.....26
dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois.....26
Opérations particulières 26
Incidents de paiement 27

6 Découverts et crédits

Opérations de découvert en compte 29
Crédits à la consommation 30
Crédits immobiliers 30
Garanties 31
Autres opérations.....31
Assurance.....31

7 Épargne et placements financiers

Épargne bancaire 32
Placements financiers 33

8 Assurances et prévoyance

Vous assurer ainsi que vos proches 39
Assurer et protéger vos biens.....39
Vous protéger au quotidien 40
Assurer votre épargne 40
Protéger vos moyens de paiements 40
Offre retirée de la commercialisation 40

9 Autres prestations et services

Frais de succession.....41
Autres prestations.....41

10 Opérations internationales

Option internationale 42
Change manuel 42
Opération par carte bancaire.....42
Opérations par chèques 43
Compte en devise 43
Virements non sepa..... 43
Offre retirée de la commercialisation 44

11 Tarifications spécifiques

SCI non professionnelles 45
Associations de proximité.....45

12 Tarification et avantages jeunes

Fonctionnement du compte 49
Offre groupée de services.....49
Opérations de découvert en compte 50
Crédits à la consommation 50
Epargne et placements financiers 51
Option internationale 51

13 Informations utiles

Pour rester en contact avec votre banque
à tout moment.....52
Nos partenaires/mentions légales 52
Informations complémentaires 53
Définitions placements financiers.....53

14 Résoudre un litige

Votre caisse d'epargne :
votre interlocuteur privilégié.....55
Votre recours en médiation :
votre dernier recours en cas de litige.....55

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt ..... **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint ..... **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire* ..... **Gratuit**
  - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois ..... **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé ..... **Gratuit**
- Virement de clôture du compte de dépôt ..... **Gratuit**

*La Caisse d'Epargne CEPAC met à disposition du client le guide de mobilité bancaire

Relevé de compte(1)

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Décadaire	**1,72 €**	**1,72 €**
Quinzaine	**1,72 €**	**1,72 €**
Autre périodicité	**1,72 €**	**1,72 €**

Tenue de compte

- Tenue de compte + de dépôt (hors forfaits) 0/18 ans **Gratuit** ..... **6,45 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif dans la limite du solde créditeur du compte(2) ..... **30,00 €/an dans la limite**

À savoir

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :
- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement.

Définition

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(1) Tarification à partir du 1er octobre. Avant le 1er octobre : 5,30 €.
(2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Service en agence

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
  - Dans l'agence de domiciliation ..... **Gratuit**
  - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne ..... **3,00 €**
  - Dans une autre Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) ..... **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) ..... **Gratuit**
- Frais de location de coffre-fort (selon contenance) :
  - Métropole, Réunion ..... **À partir de 163,80 €/an**
  - Antilles ..... **À partir de 148,20 €/an**
  - SPM, Guyane, Mayotte ..... **À partir de 136,40 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) ..... **Frais réels par ouverture**
- Salle des Coffres virtuelle :
  - Métropole, Réunion ..... **218,40 €/an**
  - Antilles ..... **197,40 €/an**
  - SPM, Guyane, Mayotte ..... **182,00 €/an**
- Service Ma Tirelire ..... **Gratuit**

Service adossé à un compte de dépôt dédié, disponible au sein de l'espace banque à distance du client, permettant de mettre progressivement de l'argent de côté pour un projet personnel à court terme[1].

Définition

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

Services bancaires de base[2]

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte

(1) Sous réserve de commercialisation

(2) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte + prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À savoir

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 23).

- Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base)..... **4,00 €/opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)**
- Information préalable avant le débit de frais d'incidents de paiement.....**Gratuit**
- Relevé annuel de frais (RAF) .....**Gratuit**

Produits et services non accessibles dans le cadre des SBB : L'offre de Services Bancaires de Base est strictement limitée aux prestations de base définies par la réglementation. À ce titre, les bénéficiaires ne peuvent pas prétendre aux services suivants avec puce par ligne :

- Délivrance d'un chéquier (sauf accord exceptionnel de la banque),
- Autorisation de découvert/Facilité de caisse,
- Produits d'épargne, de crédit ou de placement non liés au socle de base SBB,
- Moyens de paiement de gamme supérieure (cartes Gold, Premier, etc.).

Tout service non mentionné comme inclus dans l'offre SBB est réputé indisponible ou soumis à l'étude et à l'acceptation expresse de la banque.

Les prestations de base[1]

- L'ouverture et la clôture du compte.....**Gratuit**
- Un changement d'adresse par an.....**Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire.....**Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires .....**Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.....**Gratuit**
- La tenue du compte ..... **Tarifs standards[2]**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires..... **Tarifs standards[2]**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance..... **Tarifs standards[2]**
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, etc.) ..... **Tarifs standards[2]**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque..... **Tarifs standards[2]**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne..... **Tarifs standards[2]**

(1) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).
(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

2. Banque à distance

- **Direct Ecureuil** ..... **Gratuit**
  Abonnement à des services de banque à distance (Internet[1], téléphone fixe[2], téléphone mobile, etc.)[3]
- **e-Documents** ..... **Gratuit**
  Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- **Secur'Pass** ..... **Gratuit**
  Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- **Agrégation de comptes** ..... **Gratuit**
  Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- **Service de sécurisation des opérations en ligne (SOL)** (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Epargne dont le client est titulaire).
  - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP ..... **Gratuit**
  - Lecteur CAP ..... **Gratuit**
    - Métropole ..... **Gratuit la 1ère fois puis 10,80 € à partir du 2ième**
    - Antilles Guyane ..... **Gratuit la 1ère fois puis 9,77 € à partir du 2ième**
    - Réunion Mayotte ..... **9,77 € la 1ère fois puis Gratuit**
    - SPM ..... **Gratuit la 1ère fois puis 10,80 € à partir du 2ième**
- **Coffre-fort numérique**[4]
  Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels.
  - 5 Go **Jusqu'à 25 ans Gratuit**
    - Métropole, Réunion ..... **1,30€/mois**
    - Antilles, Guyane, Guadeloupe ..... **1,18 €/mois**
    - SPM ..... **1,08 €/mois**
- **Webprotexion** ..... **Gratuit**
  Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- **Moneypitch** ..... **Gratuit**
  Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- **AlertEcureuil** - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule individuelle **Jusqu'à 25 ans Gratuit** ..... **2,10 €/mois**
    soit pour information, 25,20 €/an[4]
  - Formule famille **Jusqu'à 18 ans Gratuit** ..... **3,25 €/mois**
    soit pour information, 39,00 €/an [4]
- **Service Mes alertes** ..... **Gratuit**
  Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte et l'usage de la carte avec notification par email ou notification par push mobile via Banxo[1].

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Coût selon selon opérateur téléphonique ou fournisseur d'accès internet..
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.
(4) Hors coût opérateur téléphonique.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance[1][2]

- Consultation du code confidentiel ..... **Gratuit**
- Activation de la version digitale de la carte, voir les données de la carte ..... **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte ..... **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse ..... **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[3] ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger ..... **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget[3].

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur ..... **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.

3. Vos moyens et opérations de paiement

Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Définition

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Noméa (majeurs et mineurs protégés) ..... **24,00 €/an**
- Carte Equilibra sans code[1] ..... **24,00 €/an**
- Carte Nomade[2] ..... **22,96 €/an**

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel) 12-18 ans -50 %	Visa Infinite*	Visa Platinum*	Visa Premier*	CB Visa Classic*	CB Visa Classic à contrôle de solde systématique[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-	-	144,40 €	46,20 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	339,17 €	231,40 €	144,40 €	46,20 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)	-	-	-	-	-	47,80 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)	-	-	-	-	41,80 €	-

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[3]

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte*	Visa Premier Izicarte*	CB Visa Classic Izicarte*
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	144,40 €	46,20 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	231,40 €	144,40 €	46,20 €

À savoir

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier d'une garantie achat et en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils[4].

* Cartes non commercialisées auprès des mineurs

(1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

À savoir

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[1] ..... **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèce en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale). Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Cartes	Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Jusqu'à 2 retraits dans le mois	-	**Gratuit**	**Gratuit**	**Gratuit**
À partir du 3e retrait dans le mois	**1,10 €/ retrait**	**1,10 €/ retrait**	**1,10 €/ retrait**	**1,10 €/ retrait**

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque ..... **6,25 €**
- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne) ..... **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités ..... **1,49 €/mois**
  Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale.

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile[2]) ..... **14,04 €/an**
- Service Click to Pay ..... **Gratuit**
  Simplifier vos paiements en ligne par internet auprès des e-commerçants partenaires en évitant de renseigner les données de votre carte bancaire.
- Solutions de paiement mobile[3] agréées Caisse d'Epargne :
  - Apple Pay
  - Google Pay
  - Samsung Pay
  - Garmin Pay
  - SwatchPAY !

(1) Voir détail zone EEE page 50.
(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass. Voir conditions générales du service e-Cartes sur le site www.caisse-epargne.fr ou auprès de votre agence.
(3) Ces solutions sont disponibles auprès des clients particuliers équipés d'un smartphone et/ou montre compatible et porteurs de cartes de paiement Particuliers. Voir les cartes éligibles, les appareils compatibles et les autres conditions générales d'utilisation de la carte Caisse d'Epargne dans les solutions de paiement mobile Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay, SwatchPAY!, Garmin Pay sur le site www.caisse-epargne.fr ou auprès de votre agence.

- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence ..... 13,35 €
- Refabrication de la carte avant échéance..... 15,80 €
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence
  - Permanente .....Gratuit
  - Temporaire[1]
    - Métropole ..... 12,80 €
    - Antilles ..... 5,00 €
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... 12,50 €

Virements[2]

- Réception d'un virement SEPA[3] + occasionnel ou permanent .....Gratuit

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte du réseau Caisse d'Epargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	Gratuit	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Epargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Epargne.....Gratuit

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	4,20 €[4]	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	4,20 €[4]	Gratuit
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,49 €[5]	Gratuit

- Virement de clôture du compte de dépôt[6].....Gratuit

Autres opérations

- Service Wero .....Gratuit
  Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort..... 16,00 €
- Demande de retour de fonds sur liste de virements unitaires « papier » émis à tort ..... 16,00 €

(1) Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.
(2) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 52). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », page 40.
(3) SEPA, voir définition en page 50.
(4) Tarification au 1er octobre 2026. Avant le 1er octobre 2026 tarification de 4,10 €.
(5) Tarification au 1er octobre 2026. Avant le 1er octobre 2026 tarification de 1,45 €.
(6) La clôture de tout compte de dépôt ou compte sur livret appartenant à une personne physique est gratuite.

Prélèvements SEPA/TIPSEPA[1]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) ..... **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements ..... **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA ..... **20,00 €/opération**

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	**Gratuit**	**Gratuit**
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	**16,00 €**	**Non disponible**

Définition

ICS (Identifiant Créancier SEPA)
Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)
À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire
Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Epargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche
Le client donne instruction à la Caisse d'Epargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'EPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement ..... **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat ..... **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement ..... **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA ..... **Gratuit**
- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis ..... **16,00 €**
- Frais de demande de reversement d'un prélèvement SEPA émis ..... **16,00 €**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) ..... **Gratuit**
- Frais de recherche de preuve pour contestation sur prélèvement ..... **20,00 €**

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 50).

Chèques

- Mise à disposition de chéquier à l'agence ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) ..... **Gratuit**
- Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1] (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret ..... **16,10 €**
- Paiement d'un chèque ..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier ..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
  - Envoi par lettre recommandée ..... **8,40 €**
  - Envoi par courrier simple ..... **Gratuit**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ..... **8,75 €**

Définition

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur ..... **16,10 €/chèque[2]**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ..... **25,00 €/chéquier**

Autres services

- Service opérations courantes illimitées ..... **2,97 €/mois ou 35,64 €/an**
  Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.

Offre retirée de la commercialisation

- Carte de retrait nationale ..... **44,90 €/an**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).
(2) Tarification à partir du 1er octobre 2026. Avant le 1er octobre 2026 tarification de 16 €.

4. Offres groupées de services

Les formules

À savoir

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire[7].

Ces offres sont composées des services suivants :

FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	**CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]/ systématique[3]**	**CB Visa classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite l'éventuelle autorisation de découvert) • Autorisation de découvert[6]	
Formule Famille[7]	**14,40 €/mois**	
Formule Individuelle[8]	**7,55 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)[9]	**2,00 €/mois avant le 01/06/2026** **Gratuit à compter du 01/06/2026**	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)[9]	**1,00 €/mois avant le 01/06/2026** **Gratuit à compter du 01/06/2026**	
Professionnels[10]	**50 % de réduction**	

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(3) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs et sous réserve de son acceptation par la Caisse d'Epargne.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
(8) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(9) L'option internationale de niveau F1, F2 et F3 est gratuite pour tous les jeunes de 12 à 18 ans, et l'option internationale de niveau F1 et F2 est gratuite pour tous les jeunes de 19 à 28 ans, détenteurs d'une formule individuelle «Initial» (incluse ou non en formule Famille).
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un forfait Libre Convergence, Labellis, Auto-entrepreneur, Franchise et vous, Freelance ou Vitilis destiné à leur activité professionelle. Les personnes morales ne sont pas concernées.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier[3] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Epargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Epargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé[6] • Assurance sur Compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiements/vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]		
Formule Famille[8]	**16,05 €/mois**		**21,67 €/mois**
Formule Individuelle[9]	**10,32 €/mois**		**15,89 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)[10][11]	**4,50 €**		**7,00 €**
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)[11]	**4,50 €**		**7,00 €**
Professionnels[12]	**50 % de réduction**		

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(3) Les cartes CB Visa Classic et CB Visa premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs et sous réserve de son acceptation par la Caisse d'Epargne.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.
(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) SPM : visa classic et visa quasi systématique :2 €/mois
(11) L'option internationale de niveau F1, F2 et F3 est gratuite pour tous les jeunes de 12 à 18 ans, et l'option internationale de niveau F1 et F2 est gratuite pour tous les jeunes de 19 à 28 ans, détenteurs d'une formule individuelle «Confort» (incluse ou non en formule Famille)
(12) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un forfait Libre Convergence, Labellis, Auto-entrepreneur, Franchise et vous, Freelance ou Vitilis destiné à leur activité professionelle. Les personnes morales ne sont pas concernées.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]/ systématique[2]	CB Visa classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier[3] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Platinum(3) ou Visa Platinum IZICARTE(4) Débit Différé	Visa Infinite(3) Débit différé
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix ou Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé[6] • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur Compte (assurance en cas de perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]				
Formule Famille[8]	**30,00 €/mois**			**37,80 €/ mois**	**49,40 €/ mois**
Formule Individuelle[9]	**22,20 €/mois**			**27,70 €/ mois**	**38,60 €/ mois**
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)[10]	**11,10 €**			**13,85 €**	**24,70 €**
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)[10]	**11,10 €**			**13,85 €**	**24,70 €**
Professionnels[11]	**50 % de réduction**				

(1) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(3) Les cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs et sous réserve de son acceptation par la Caisse d'Epargne.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50 % du prix unitaire facturé.
(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix d'un niveau équivalent ou inférieur : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) L'option internationale de niveau F3 est gratuite quel que soit l'age pour tous les détenteurs d'une formule individuelle «Optimal» (incluse ou non en formule Famille).
(11) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un forfait Libre Convergence, Labellis, Auto-entrepreneur, Franchise et vous, Freelance ou Vitilis destiné à leur activité professionelle. Les personnes morales ne sont pas concernées.

Enjoy

L'offre ENJOY ..... **2,00 €/mois soit 24,00 €/an**

C'est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. Elle comprend les produits et services suivants :

- Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique
- La tenue de compte
- Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique[1]
- Un chéquier (sur demande)
- L'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile
- Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Epargne)
- Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Epargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)
- L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle
- Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Epargne)
- Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet
- Les prestations suivantes liées à la carte CB Visa classic
  - l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Epargne ;
  - la réédition/réactivation du code confidentiel ;
  - les frais d'opposition (blocage) de la carte ;
  - la re-fabrication de la carte avant échéance ;
  - les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte - sous réserve de commercialisation).

Tarifications spécifiques agence Enjoy

La réalisation de ses opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte[2]

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN ..... **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA[3]

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque..... **5,00 €**

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(2) Opération effectuée par un téléconseiller.
(3) Opération effectuée par un téléconseiller.

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement ..... **5,00 €**

Prélèvements SEPA/TIPSEPA[1]

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Epargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis ..... **5,00 €**

Offre Satellis

SATELLIS AUTONOMIE II (à partir du 26 octobre)

Satellis Autonomie II est une offre groupée de services[1] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'Assurance sur Compte[2], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie II	
Carte Nomea[3] - Carte Equilibra sans code	**4,50 €/mois soit 54,00 €/an**
Carte CB Visa classic à contrôle de solde systématique	**5,25 €/mois soit 63,00 €/an**

Offre Coloc' 18/25 ans

L'Offre Coloc' est composée[4] d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans Carte de paiement	**Gratuit**
Carte CB Visa classic à Contrôle de solde quasi systématique	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

OCF (Offre d'accompagnement à la Clientèle en situation de Fragilité financière)

- L'offre OCF ..... **1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

  C'est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :
  - La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique[5])
  - Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte
  - Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
  - Deux chèques de banque par mois
  - Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Sous réserve de commercialisation.
(4) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.
(5) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte
- La fourniture de relevés d'identités bancaires
- Un changement d'adresse une fois par an

■ Plafonnement des frais d'incidents (clientèle en situation de fragilité financière et offre OCF)
Dans le cadre de la protection des clients en situation de fragilité, des plafonnements spécifiques s'appliquent selon votre situation et l'offre souscrite :

- **1.** Titulaire de l'Offre OCF
  Cette offre d'accompagnement spécifique (détaillée en page 21) bénéficie des plafonnements suivants :
  - Plafond global des frais d'incidents..... **16,50 €/mois**
    (Ce plafond regroupe l'ensemble des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte[1]).
  - Commissions d'intervention..... **4,00 €/opération**
    (dans la limite du plafond global de 16,50 €/mois).
- **2.** Clients identifiés en situation de fragilité financière (Sans souscription à l'offre OCF)*
  - Clients majeurs - Plafond global des frais d'incidents : 8 €/opération dans la limite d'un plafond de 25,00 €/mois (Ce plafond regroupe l'ensemble des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités[1]).
  - Clients mineurs - Plafond global des frais d'incidents : 16,50 €/mois (Plafond réduit spécifique pour les mineurs identifiés en situation de fragilité[1]).
- **3.** Tarifs spécifiques sur les rejets de prélèvements, virements et TIP SEPA (applicable aux clients OCF et en situation de fragilité financière)
  Bénéficiez d'une réduction de 50 % sur les frais de rejet pour défaut de provision[2] :
  - Si le montant de l'opération rejetée est inférieur à 20,00 €, les frais de rejet sont plafonnés au montant de l'opération, dans la limite maximale de 6,00 €[3].
  - Si le montant de l'opération rejetée est supérieur ou égal à 20,00 €, les frais de rejet sont de 6,00 €/rejet[3].
  - Plafond mensuel de ces frais de rejet..... **Limité à 16,50 €/mois[4]**

Offre victimes de violences conjugales[5]

Un compte et une carte bancaire gratuits pendant 2 ans[6] dans le cadre d'une offre groupée.

■ En option :
- une autorisation de découvert immédiate sans frais[7] ;
- un crédit personnel à 0 % jusqu'à 5000 € (sous réserve d'acceptation du dossier)[8].

■ Frais de dossier .....**Gratuit**

* Clients répondant aux critères réglementaires de fragilité financière (articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du CMF) mais n'ayant pas ou pas encore souscrit à l'offre OCF.

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(2) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télérèglements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(3) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(4) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.
(5) Offre réservée aux nouveaux clients ou aux clients non-détenteurs d'un compte de dépôt individuel en possession d'un document datant de moins de 12 mois au moment de la demande et attestant des violences.
(6) Gratuité de la souscription à une offre groupée de services formule Initial ou Confort avec la fourniture d'une carte de paiement classic à autorisation quasi-systématique ou CB Classic pendant 2 ans. Au-delà de la 2ème année, la tarification en vigueur s'appliquera. La Carte Visa à contrôle de solde quasi-systématique est une carte à autorisation quasi-systématique. La carte Visa Classic à autorisation quasi systématique vérifie, en plus des plafonds de paiement, le solde du compte du titulaire avant d'autoriser le paiement de l'opération qu'il souhaite réaliser. Ainsi, si son compte présente une provision suffisante et disponible, la transaction est acceptée par le terminal de paiement.
(7) Clients majeurs uniquement et après étude de votre dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation. Dans la limite de 500 euros – les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant revenir créditeur entre chaque période.
(8) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

Offre retirée de la commercialisation

Services essentiels du bouquet liberté

Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle)[1]	CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique	CB Visa classic[2] ou CB Visa Izicarte Classic[3] à débit immédiat	CB Visa classic ou CB Visa Izicarte Classic[3] à débit différé	Visa Premier[4] ou Visa Izicarte[3] Premier	Visa Platinum[4] ou Visa Izicarte[3] Platinum	Visa Infinite[8]
Une carte au choix						
Tarif standard	9,95 €	10,10 €	10,10 €	16,90 €	22,80 €	35,65 €
	Jusqu'à 18 ans 1,05 € - 19/21 ans -75 % - 22/25 ans -50 %					

Des services inclus dans le socle :

- Compte de dépôt (simple ou joint)
- Tenue de compte
- Relevé de compte numérique (ou papier)
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance sur Compte formule Individuelle ou formule Famille[5][6][7][8])
- Une autorisation de découvert[8]
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Un service d'épargne automatique
- Chéquier sur demande[8]
- Un forfait de 2 retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)[9]

Avantages couples et offres supplémentaires

Votre 2e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	**50 % de réduction[10]**
La carte CB Visa classic supplémentaire	**1,95 € de réduction sur le tarif unitaire**
La carte Visa Premier supplémentaire	**6,03 € de réduction sur le tarif unitaire**

Services complémentaires

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels)

1 service 10% de remise sur le prix à l'unité	2 services 15 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 20 % de remise sur leur prix à l'unité

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
(2) La carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(4) Carte non commercialisée auprès des mineurs
(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.
(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, Cartes.
(10) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

Services « du quotidien »	
	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	**1,49 €**
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 12/06/2017	**1,15 €**
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	**4,30 €** 19/25 ans **-50 %**
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	**17,30 €** 19/25 ans **-50 %**
Opérations courantes illimitées[1]	**2,97 €**
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre[1])	**1,90 €**
Coffre-fort numérique[1] - Métropole - Antilles - SPM	18/25 ans **Gratuit** **1,30 €** **1,17 €** **1,08 €**
AlertEcureuil Formule Individuelle	**2,10 €** 18/25 ans **Gratuit**
AlertEcureuil Formule Famille[1]	**3,25 €**
e-Cartes	**1,17 €**
Opérations courantes illimitées	**2,97 €**

Services « assurances »[2][3]	
	Tarif annuel[4]
Protection Juridique	**Nous consulter**
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	**Nous consulter**
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	**Nous consulter**
Sécur'Média Famille - Formule 1	**Nous consulter**
Sécur'Média Famille - Formule 2	**Nous consulter**
Assurance sur Epargne	**Nous consulter**

Satellis essentiel, satellis essentiel plus et satellis intégral

Cotisation[5] à une offre groupée de services	Satellis Essentiel[6]	Satellis Essentiel Plus[2]	Satellis Intégral[2]
CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique	**11,00 €/ mois soit 132,00 €/an**	**11,10 €/ mois soit 133,20 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa classic ou CB Visa Classic Izicarte[7] à débit immédiat	**11,00 €/ mois soit 132,00 €/an**	**11,10 €/ mois soit 133,20 €/an**	

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.
(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) La 1ère mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.
(5) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.
(6) Tarifs des offres souscrites avant le 28/11/2016, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
(7) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.

Cotisation[1] à une offre groupée de services	Satellis Essentiel[2]	Satellis Essentiel Plus[2]	Satellis Intégral[2]
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa classic ou CB Visa Classic Izicarte[3] à débit différé	**11,00 €/ mois soit 132,00 €/an**	**11,10 €/ mois soit 133,20 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[3] à débit immédiat			**19,50 €/ mois soit 234,00 €/an**
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[3] à débit différé			**19,50 €/ mois soit 234,00 €/an**
Carte Visa Infinite			**35,50 €/ mois soit 426,00 €/an**

Satellis autonomie (offre commercialisée jusqu'au 25 octobre 2026)

Satellis Autonomie est une offre groupée de services[3] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement[4]), le Service Opposition, Satellis Assurance[2], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie	
Carte Nomea[5] - Carte Equilibra sans code	**4,50 €/mois soit 54,00 €/an**
Carte CB Visa classic à contrôle de solde systématique	**5,25 €/mois soit 63,00 €/an**

Futeo et solution 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo[2]	Solution 16/17[2]
CB Visa classic à contrôle de solde quasi systématique		**1,00 €/mois**
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa classic	**1,00 €/mois**	**1,00 €/mois**

(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.
(2) Tarifs des offres souscrites avant le 28/11/2016, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
(3) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Sous réserve de commercialisation.

5. Irrégularités et incidents

Commission d'intervention ..... 8,00 €/Opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 €/mois

Définition

Commission d'intervention +

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À savoir

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte (page 19). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 05).

Opérations particulières

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur ..... **10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 85,00 €)**
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie-conservatoire ..... **110,00 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple et recommandé)..... **10,00 €**

À savoir

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert ;
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs ;
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 15 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

Incidents de paiement

INCIDENTS LIES AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision[1] ✚ (maximum 1 par jour) ..... **10,00 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire ..... **20,00 €**
- Frais pour remise de chèque mal renseignée ..... **7,50 €**

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[2]
  - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... **22,00 €/rejet**
  - Chèque supérieur à 50,00 € ..... **42,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

Définition
Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

Rejet de prélèvement

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision ..... **Gratuit**
- Frais de rejet de prélèvement ✚ pour défaut de provision[3]
  - Prélèvement inférieur à 20,00 € ..... **Montant de l'opération**
  - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €[2] ..... **12,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond de ..... **600,00 €/mois**

Définition
Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision.
À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).
(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision .....**Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision .....**Gratuit**

INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte + par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif.....**Gratuit**

6. Découverts et crédits

Opérations de découvert en compte

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

■ Autorisation de découvert à durée indéterminée

- Intérêts débiteurs + taux de base bancaire+ marge..... **dans la limite du taux d'usure +**
- Frais de gestion .....**Gratuit**
- Frais de mise en place du découvert autorisé[3] ..... **15,20 €/an**
- Frais de gestion Antilles .....**Gratuit**
- Frais de mise en place du découvert autorisé Antilles[3]..... **14,10 €**
- Frais de mise en place[3] .....**Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 3000 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur + de 19,75 %, le TAEG[4] ressort à 21,24 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

■ Autorisation de découvert à durée déterminée

- Intérêts débiteurs au taux de base bancaire.....**dans la limite du taux d'usure**
- Frais de mise en place du découvert ponctuel[3]..... **15,20 €**
- Frais de mise en place du découvert ponctuel Antilles[3] ..... **14,10 €**

Pour exemple: pour un découvert de 3000 €, accordé sur une durée de 90 jours avec un utilisation intégrale pendant une durée de 90 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,75 %, le TAEG ressort à 20,98 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT[1][2]

■ Dépassement[2]

- Intérêt débiteurs au taux .....**fixé chaque trimestre dans la limite du taux d'usure**

Autres services

■ Service franchise d'agios ..... **22,80 €/an**

Service permettant de bénéficier d'une exonération des agios + à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service.

■ Exonération des intérêts débiteurs

Service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini.

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € ..... **3,50 €/mois**
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € .....**6,60 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Epargne.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence ou sur le site internet de la Banque de France. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Non appliqué à la clientèle fragile.
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R. 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

Crédits à la consommation[1]

CRÉDIT RENOUVELABLE

- Teoz[2] Izicarte[2]

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement[2] qui en fixe les conditions tarifaires.

À savoir

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) **Jusqu'à 25 ans Gratuit** ..... **1,00 %/prêt**
  - Minimum ..... **50,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
  - Frais de dossier ..... **Nous consulter**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat[3] ..... **Nous consulter**

Crédits immobiliers[4]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur ..... **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté)
  - de 0 à 300 000 € ..... **minimum 1 % avec un minimum de 750 €**
  - de 301 000 € ..... **minimum 1 % avec un minimum de 950 €**
- Frais de dossier (établissement avenant hors substitution/résiliation assurance emprunteur) ..... **120,00 €**
- Frais de dossier (modification sans établissement avenant) ..... **16,90 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
  - Inférieur ou égal à 15 000 € ..... **1 % du montant emprunté**
  - de 15 001 € à 30 000 € ..... **360,00 €**
  - Supérieur à 30 000 € ..... **500,00 €**
- Prêt à taux zéro
  - Frais de dossier ..... **Gratuit**
- Prêt Viager Hypothécaire[5]

Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

  - Plan d' Épargne Logement ..... **Gratuit**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.
(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.
(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.
(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(5) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

Garanties[1]

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie		
- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	**Nous consulter**	**Nous consulter**
- Gage sur véhicule	**-**	**50,00 €**
- Gage sur autre bien ou autre objet	**101,50 €**	**101,50 €**
- Nantissement de compte ou de créance interne	**127,80 €**	**127,80 €**
- Délégation de Créance Bail Réel Solidaire	**101,50 €**	
• Engagement par signature		
- Commission annuelle	**2 %**	**2 %**
- Frais de dossier (à la prise de garantie s'ajoutent donc à la commission annuelle la première année)	**1 %**	**1 %**
- Minimum	**21,50 €**	**21,50 €**
• Frais de levée de garantie		
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement)		
- Totale	**150,00 €**	**-**
- Partielle	**185,00 €**	

Autres opérations

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif		
- Pour les offres souscrites avant le 01/07/2016	**30,60 €**	**Gratuit**
- Pour les offres souscrites à compter du 01/07/2016	**Gratuit**	**Gratuit**
• Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	**16,90 €**	**Gratuit**
• Avis d'impayé	**22,40 €**	
• Modification des garanties	**41,30 €**	
• Frais de gestion d'impayé	**27,15 €**	
• Réaménagement du prêt (avec un minimum de 1500 €)	**1,8 %**	
• Transfert, désolidarisation, cession, donation partielle	**250,00 €**	
• Transfert en lien avec une clause spécifique (dans la limite de 3 000 €)	**1,5 %** du capital restant dû	
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (modification de l'offre de prêt hors substitution)	**120,00 €**	
• Report d'échéance de crédit à la consommation et immobilier	**33,50 €**	
• Attestations et duplicata	**13,20 €**	
• Réédition du tableau d'amortissement	**30,60 €**	**30,60 €**

Assurance

■ Assurance Emprunteur[2] ..... **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[3].

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.
(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

7. Épargne et placements financiers

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

À savoir

Les territoires d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint Barthélémy et Saint Martin bénéficient d'une autonomie fiscale (non rattachée aux règles de fiscalité Française en Métropole). A ce titre, l'octroi de certains produits pourraient ne pas être éligibles aux clients résidents fiscaux de ces territoires.

Épargne bancaire(1)

Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	Epargne à terme
• Livret A • Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) • Livret d'Épargne Populaire (LEP) • Livret Jeune • Comptes sur Livret	• Plan Épargne Logement (PEL) • Compte Épargne Logement (CEL)	• Comptes à Terme

- Ouverture/Clôture d'un compte ou livret d'épargne(2) ..... **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte à terme..... **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs(3)..... **30,00 €**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement..... **91,50 €**
- Frais de transfert du LEP..... **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits (selon périodicité)

	Papier	Electronique
Semestrielle, annuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Mensuelle, trimestrielle (par relevé supplémentaire)	**1,72 €**	**1,72 €**

- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne(1)..... **Gratuit**
- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Epargne(4)
  - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif ..... **Gratuit**
  - Retrait avec accréditif ou sans accréditif(4)(nécessite l'appel de votre Caisse d'Epargne)..... **Gratuit**

À savoir

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Epargne.

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Hors compte à terme.
(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix,) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.
(4) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique ..... **12,30 €**

À savoir

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie. **Eparplus** : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

Placements financiers

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.
Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers.

FRAIS PONCTUELS

Frais ponctuels liés au service

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI ..... **Gratuit**
- Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI ..... **Gratuit**
- Frais de transfert
  - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne ..... **Gratuit**
  - CTO vers une autre banque ..... **0,12% avec un minimum de perception de 117,30 €**
  - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)[1]
    - Par ligne titre transféré ..... **15,00 € par ligne**
    - Par ligne si titres non cotés ..... **50,00 € par ligne (dans la limite d'un plafond de 150,00 €)**
- Frais de transaction sur les opérations de bourse

À savoir

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse et peuvent être souscrits en ligne depuis l'application Banxo.

(1) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

■ EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction[1]		Par Internet	Par téléphone	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,52 %	1,50 %	1,50 %
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50 %	1,20 %	1,20 %
Minimum de perception	CTO	8,50 €	15,50 €	18,00 €
	PEA / PEA-PME-ETI	Pas de minimum	Pas de minimum	Pas de minimum

- Ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
- Ordre annulé ..... **Gratuit**

■ HORS EURONEXT (Bourses étrangères) ..... **Nous consulter**
- Ordre reçu et non exécuté ..... **Gratuit**
- Ordre annulé ..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

À savoir

Une valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

■ Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
OPC Hors Groupe	**32,00 € + Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

Frais de rachat	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

■ Produits structurés
- Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	**Gratuit**
Frais de sortie	**Gratuit**

Autres titres de créance	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
- Fonds à Formule	
Frais de souscription	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Frais de sortie	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**
Avant échéance de fonds à formule 'Information Clé (DIC) • À échéance	

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

FRAIS RÉCURRENTS

Frais liés au service

À savoir

Les droits de garde sont facturés annuellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) en [mois à définir par l'établissement] sur la base de l'évaluation au 31 janvier de l'année précédente.

Compte-titres ordinaires (CTO)

Droits de Garde (DDG) 18/28 ans **Gratuit**/**Frais de tenue de compte**

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille le 31/12 et prélevée le 1er trimestre de l'année en cours			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	-	Métropole : 26,50 € Antilles, Réunion : 23,96 € SPM : 22,08 €		-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	Métropole : 0,252 % Antilles, Réunion : 0,230 % SPM : 0,210 %	Métropole : 36,00 € Antilles, Réunion : 32,55 € SPM : 30,00 €	Non plafonné	Métropole : 4,32 € Antilles, Réunion : 3,91 € SPM : 3,60 €
Portefeuille sans valeur inscrite		Métropole : 26,50 € Antilles, Réunion : 23,96 € SPM : 22,08 €		

PEA/PEA-PME-ETI

Droits de Garde 18/28 ans **Gratuit**/**Frais de tenue de compte**

Les montants sont indiqués en € TTC	DDG		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne			
Tranche jusqu'à 30 000 €	Métropole : 0,30%, Antilles et Réunion : 0,28 %, SPM : 0,25 %		
Tranche de 30 001 € à 99 999 €	Métropole : 0,25%, Antilles et Réunion : 0,23 %, SPM : 0,21 %		
Tranche à partir de 100 000 €	Métropole : 0,20%, Antilles et Réunion : 0,19 %, SPM : 0,17 %		

Les montants sont indiqués en € TTC	DDG		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
	Commission fixe par portefeuille maximum de perception (commission fixe + proportionnelle)	**Commission par ligne en supplément de la commission proportionnelle**	
Commission fixe	**Métropole : 26,50 € Antilles et Réunion : 23,96 € SPM : 22,08 €**	**Métropole : 5,00 € Antilles et Réunion : 4,51 € SPM : 4,16 €**	**Métropole : 25,00 € Antilles et Réunion : 22,60 € SPM : 20,83 €**
Plafond de perception	**Non plafonné**		

À savoir

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs[1].....**Droits de garde**[2]

Frais recurrents liés au produit

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais d'ouverture*	**Gratuit**	**Inclus dans les droits de garde**
Frais de gestion de dossier	**Gratuit**	**Inclus dans les droits de garde**
Frais de transaction	**153,00 €/transaction**	**1,20 % du montant de la transaction avec un maximum de 153,00 €/transaction**

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

* Perçu une fois par titre non côté

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[1]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS

Conditions applicables aux mandats et avenants signés à compter du 16 Mars 2026

Commission de gestion annuelle « tout compris »*	Taux Unique 1,20%TTC
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	**Dont 1,10%TTC Dont 70% rétrocédés à la Caisse d'Epargne en sa qualité de distributeur du mandat**
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	**Dont 0,10%TTC**

*Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le Teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres/PEA seront rétablies.

Conditions applicables aux mandats signés avant le 16 mars 2026

Droit d'entrée et de sortie	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.**
Commissions de mouvement	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des commissions de mouvement.**
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	**80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Epargne en tant que distributeur du mandat.**
Droits de garde	**Votre Caisse d'Epargne perçoit des droits de garde.**

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :
Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Epargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Epargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

(1) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

À savoir

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Epargne détenues par l'intermédiaire des Sociétés Locales d'Epargne (SLE). Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Société Locale d'Epargne affiliée à la Caisse d'Epargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention ou le canal de souscription (agence ou en ligne) ..... **Gratuit**

À savoir

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).

OPERATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
  - Avis d'opéré titres ..... **Gratuit**
  - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique ..... **Gratuit**
  - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique ..... **12,50 €**
  - Relevé ponctuel de portefeuille ..... **12,50 €**
  - Délivrance d'attestation fiscale ..... **130,00 €**
- Autres services
  - Bourse Esprit Écureuil
    - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices ..... **12,00 €**
    - Service Abonnement à l'unité ..... **Gratuit**
    - Service Assurances moins-values à l'unité ..... **7,00 €**
    - Service « Prise de bénéfices » à l'unité ..... **10,00 €**
  - Direct Écureuil Service Bours ..... **Gratuit**
  - Services de Gestion Privée : étude patrimoniale « Scan Patrimoine » ..... **Nous consulter**

8. Assurances et prévoyance

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations sur le produit d'assurance, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Epargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro **08 045 100**. L'immatriculation Caisse d'Epargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Vous assurer ainsi que vos proches

- **Garanties Santé**[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.
- **Garantie des Accidents de la Vie**[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.
- **SECUR'Obsèques +**[2] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui permet de prévoir le financement de ses obsèques
- **SECUR' Famille 2**[3] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.
- **SECUR'Urgence**[4] ..... **Nous consulter**
  Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 € en 48h, et ce, à la personne de votre choix.
- **Assistance Vie**[5] ..... **Nous consulter**
  Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

Assurer et protéger vos biens

- Assurance Auto[6] ..... **Nous consulter**
- Assurance 2 Roues[7] (uniquement commercialisée en Métropole) ..... **Nous consulter**
- Assurance Habitation[7] (uniquement commercialisée en Métropole) ..... **Nous consulter**
- SECUR'Média[7] ..... **Nous consulter**
  Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
  Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) En métropole : contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances. En outre-mer : Contrat assuré par Allianz IARD Entreprise régie par le code des assurances. Société anonyme au capital de 991.967.200 €- 1 cours Michelet-CS 30051- Paris La Défense Cedex -542 110 291 RCS Nanterre. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris – CS 40 000 – 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

(2) SECUR' Obsèques+ est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances. Uniquement commercialisé en métropole et en Outre-mer sauf Saint-Barthélémy, Saint Martin et Saint Pierre et Miquelon.

(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances. Uniquement commercialisé en métropole et en Outre-mer sauf Saint-Barthélémy, Saint Martin et Saint Pierre et Miquelon.

(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. Uniquement commercialisé en métropole et en Outre-mer sauf Saint-Barthélémy, Saint Martin et Saint Pierre et Miquelon.

(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.

(6) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances. En Outre-mer : Contrat assuré par Allianz IARD Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 991.967.200 € -1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex- 542 110 291 RCS Nanterre.

Vous protéger au quotidien

- Assurance Protection Juridique[1] ..... **Nous consulter**
  Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges[4].

Assurer votre épargne

- Assurance sur Épargne[1] ..... **27,00 €/période**
  En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

Protéger vos moyens de paiements

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte[2]
  Une assurance[3] permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés.
  - Formule individuelle ..... **36,00 €/période**
  - Formule Famille ..... **57,60 €/période**

Pour en savoir plus :
https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/

Offre retirée de la commercialisation

- Protection juridique[4] offre souscrite avant le 21/11/2021 ..... **Nous consulter**
- Sécur Famille[5] ..... **Nous consulter**
- Garantie Urgence[6] ..... **Nous consulter**
- Ecureuil Solution Obsèques[7] ..... **Nous consulter**
- SECUR'Obsèques[8] ..... **Nous consulter**
- Garantie Famille[9] ..... **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement[5] ..... **Nous consulter**
- Service Opposition[5] ..... **Nous consulter**
- Satellis Assurance[5] ..... **Nous consulter**
- Prévoyance du locataire[10] ..... **Nous consulter**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA[5]
- Télésurveillance IMA Protect[11] ..... **Nous consulter**
- SECUR'Obsèques (fin de commercialisation le 04/05/2026)

(1) En métropole : contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances. En outre-mer : Contrat assuré par Allianz IARD Entreprise régie par le code des assurances. Société anonyme au capital de 991.967.200 €- 1 cours Michelet-CS 30051- Paris La Défense Cedex -542 110 291 RCS Nanterre
(2) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances
(3) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(5) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(6) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(7) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(8) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.
(9) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(10) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.
(11) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06- 14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

9. Autres prestations et services

Frais de succession

Pour le calcul de l'assiette des frais de traitement de succession, les avoirs détenus par le défunt au jour du décès (hors assurance vie) sont déterminés comme suit :

- 100 % des soldes des comptes individuels ouverts à son nom ;
- pour les comptes joints, 50 % de leur solde au jour du décès, correspondant à la quote-part présumée du défunt dans le cadre d'un compte joint, sous réserve de la preuve contraire de la répartition réelle des avoirs entre cotitulaires.

Frais applicables	Tarifs
Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé	**Éxonération du mineur défunt**
Traitement d'un dossier de succession	**1% du montant total des avoirs détenus par le client à la date de son décès, dans la limite du montant maximum réglementaire en vigueur le jour de l'ouverture du dossier[1]**
Évaluation des avoirs du conjoint survivant	**Gratuit**

À savoir

Les principales opérations effectuées par la banque à ce titre sont les suivantes :

- réception et analyse du dossier ;
- enregistrement du décès ;
- blocage des comptes individuels du défunt et des moyens de paiement ;
- transformation de compte joint éventuel en compte indivis et adaptation des moyens de paiement du compte joint survivant ;
- suppression des procurations ;
- production des arrêtés de comptes au jour du décès ;
- analyse des instructions du notaire ou des ayants droits ;
- clôture des comptes ;
- transmission des fonds au notaire et répartition des fonds entre les ayants droits ;
- information aux notaires ou ayants droits du traitement de l'instruction ;
- communication aux partenaires (exemple : assureurs) ;
- édition et transmission à la DGFiP (direction générale des Finances publiques de l'imprimé fiscal 2736 « Déclaration pour cause de décès, des titres, sommes ou valeurs ») ;
- archivage du dossier.

Autres prestations

- Établissement d'attestations ..... **13,20 €**
- Réédition de documents..... **12,50 €**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)..... **19,50 €**

RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (moins d'un an)..... **16,00 €**
- Frais de recherche complexe (plus d'un an)..... **36,00 €**

(1) Montant prévu par l'article D312-1-3 du Code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 20 juillet 2026 était de 857 €

10. Opérations internationales[1]

Option internationale[2]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit* 19/25 ans -50 %		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit* 19/25 ans -50 %		Formule 3 : Séjour+** 19/25 ans -50 % 12/18 ans Gratuit	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[3]	3/mois[4]	Illimités[3]	4/mois[4]	Illimités[3]	Illimités[3][4]
Paiements par carte	Illimités[3]	10/mois	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]
Virements	Illimités[5]	-	Illimités[5]	1/mois[6]	Illimités[5]	1/mois[6]
Tarification	4,30 €/mois		17,30 €/mois		19,60 €/mois	
Engagement	1 mois[7]		2 mois[7]		2 mois[7]	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort.
** Gratuité dans la formule Optimal quel que soit l'âge.

Change manuel

ACHAT ET VENTE DE DEVISES[8]

- Commission de change ..... 0,05 % **du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
- Minimum de perception (non clients) ..... **5,25 €**

À savoir

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Opération par carte bancaire[1]

À savoir

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 52).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.
(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB[1] d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	**2,85 %**	**2,85 %**
Commission fixe	**3,30 €[2]**	**6,35 €[3]**

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
  - Commission proportionnelle ..... **2,90 %**
  - Commission fixe ..... **0,60 €[4]**
  - Maximum de perception ..... **Pas de plafond**

Opérations par chèques

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service ..... **0,10 %**
  - Minimum de perception ..... **17,34 €**

En devises

- a - Commission de service ..... **0,10 %**
  - Minimum de perception ..... **17,34 €**
- b - Commission de change ..... 0,05 **% du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
  - Minimum de perception ..... **15,30 €[5]**
  - Minimum de perception (a + b) ..... **32,34 €**

Compte en devise

- Ouverture ..... **Gratuit**
- Tenue de compte (prélevé dans la devise du compte, par trimestre) ..... **6,45 €**
- Retrait d'espèces par débit d'un compte ..... **6,25 € + cours du billet**
- Versement d'espèces par crédit d'un compte (sans change) ..... **Gratuit**
- Versement d'espèces par crédit d'un compte (avec change) ..... **2,50 € + cours du billet**
- Échange d'espèces contre espèces au guichet ..... **8,50 € + cours du billet**
- Réception de fonds en devises mis à disposition à la Banque ..... **25,00 €**
- Mise à disposition de fonds dans une autre banque ..... **45,00 €**

Virements non sepa

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays) réalisé au guichet de l'agence

- Frais par virement en euros
  - Commission proportionnelle au montant de la transaction ..... **0,10 %**
    - Minimum de perception ..... **13,90 €**

(1) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
(2) À partir du 1er octobre 2026. Tarification avant le 1er octobre 2026 : 3,25 €.
(3) À partir du 1er octobre 2026. Tarification avant le 1er octobre 2026 : 6,25 €.
(4) À partir du 1er octobre 2026. Tarification avant le 1er octobre 2026 : 0,55 €.
(5) À partir du 1er octobre 2026. Tarification avant le 1er octobre 2026 : 15,00 €.

- Frais par virement en devises
  - a. Commission proportionnelle au montant de la transaction ..... **0,10 %**
    - Minimum de perception ..... **13,60 €**
  - b. Commission de change ..... **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
    - Minimum de perception ..... **15,00€**
    - Minimum de perception (a+b) ..... **28,60 €**
- Frais du correspondant ..... **20,50 €**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... **5,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement
  - Minimum de perception ..... **14,10 €**
- Commission de change ..... **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
  - Minimum de perception ..... **15,20 €**

À savoir

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises.
La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Offre retirée de la commercialisation

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) ..... **13,20 €/an**

11. Tarifications spécifiques

SCI non professionnelles

La tarification applicable est celle des SCI, conformément aux conditions et tarifs des opérations et services bancaires en vigueur pour les Professionnels[1].

Associations de proximité

(budget annuel inférieur à 100 000 €)

Sont reprises ci-après, les opérations spécifiques à la clientèle des Associations de proximité. Pour toutes les autres opérations, nous vous invitons à vous référer à la partie clientèle des Particuliers ou clientèle de l'Economie Régionale. Les prix pour cette clientèle sont exprimés hors taxes. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Toutefois, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables. Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Relevé de compte

- Frais d'envoi de relevé de compte par voie postale ou en ligne
  - Périodicité mensuelle ..... **Gratuit**
  - Périodicité bi-mensuelle
    - par voie postale ..... **5,00 €/trimestre soit 20,00 €/an**
    - en ligne ..... **2,50 €/trimestre soit 10,00 €/an**
  - Périodicité décadaire
    - par voie postale ..... **8,00 €/trimestre soit 32,00 €/an**
    - en ligne ..... **4,00 €/trimestre soit 16,00 €/an**

Tenue de compte

- Tenue de compte ..... **6,09 €/mois soit 73,08 €/an**
- Service Rémunération hors forfait[2] (abonnement mensuel) ..... **Nous consulter**

BANQUE À DISTANCE

CE NET COMPTES

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre banque à distance Caisse d'Epargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien[3].

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires.
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent.
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations. L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.
  - Frais d'abonnement à des services de banque à distance ..... **12,50 €/mois soit 150,00 €/an**

(1) Est un non-professionnel toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles, selon le Code de la consommation.
(2) Selon taux en vigueur.
(3) Hors coût de communication ou de connexion.

Alertecureuil Pro (service offrant des alertes de la situation du compte par mail ou SMS)

- Par mail
  - Frais d'abonnement au service ..... **5,00 €/mois soit 60,00 €/an**
- Par SMS (dans la limite de 40 SMS/mois)
  - Frais d'abonnement au service ..... **5,00 €/mois soit 60,00 €/an**
  - Par SMS supplémentaire ..... **0,20 €**
- Intervention sur contrat existant (activation/désactivation des alertes, modification des paramètres)
  - A partir du service DEI PRO ..... **Gratuit**
  - Demande en agence ..... **5,00 €/demande**

Système de paiement en ligne (SP PLUS) TVA ..... **Nous consulter**

(Service de sécurisation de paiement sur Internet avec garantie de paiement)

Solution SOL CAP Secur@ccess

- Fourniture du lecteur ..... **10,80 €**
- Cotisation carte ..... **7,00 €/an**
- Remplacement avant échéance ..... **8,40 €**
- Réédition du code confidentiel ..... **12,20 €**
- Frais d'opposition de la carte ..... **13,17 €**

OPÉRATIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Cartes

- Cotisations annuelles
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa
    - Business à autorisation systématique ..... **42,40 €**
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa
    - Business ..... **46,50 €**
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : carte Visa
    - Business ..... **48,60 €**
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : carte Visa
    - Business Gold ..... **137,00 €**
  - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : carte Visa
    - Business Gold ..... **137,00 €**
  - Carte de retrait Associatis ..... **29,50 €**
- Opérations par carte
  - Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) ..... **1,00 €/ retrait dès le 5ème retrait/mois**
- Opérations sur carte
  - Remplacement avant échéance ..... **15,25 €**
  - Frais d'opposition pour perte ou vol ..... **16,00 €**

Espace Asso ..... **Nous consulter**

Une solution clés en main dédiée aux associations, pour faciliter la gestion au quotidien - solution 100% digitalisée, et sécurisée. A découvrir sur www.espaceasso.caisse-epargne.fr.

REMISE D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Service dépôt Sécurexpress[1]
  - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle
    - avec assurance[2][3] recette - dépôt ..... **13,00 €/trimestre**
    - sans assurance recette - dépôt..... **6,32 €/trimestre**
  - Cotisation carte de dépôt Sécurexpress ..... **1ère carte gratuite**
  - Carte de dépôt Sécurexpress supplémentaire ou refabrication ..... **8,10 €**
  - Frais d'opposition sur carte Sécurexpress..... **14,00 €**
  - Frais de remplacement de la sacoche si perte ou détérioration..... **14,00 €**
  - Clé de dépôt supplémentaire ..... **Nous consulter**

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Associatis essentiel initial

- Tenue de compte
- CE net comptes
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

Cotisation à une offre groupée de services ..... **6,10 €/mois soit 73,20 €/an**

Associatis essentiel

- Tenue de compte
- CE net comptes
- Service Rémunération[4]
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
- Assistance Protection Juridique Associatis
- Relevé décadaire

Une carte au choix	Cotisation à une offre de services
Avec une carte de retrait Associatis	**11,67 €/mois soit 140,04 €/an**
Avec une carte Visa Business ou carte Visa Business à autorisation systématique Par carte Visa Business ou carte Visa Business à autorisation systématique supplémentaire	**13,29 €/mois soit 159,48 €/an** **2,08 €/mois soit 24,96 €/an**
Avec une carte Visa Business Gold Par carte Visa Business Gold supplémentaire	**19,06 €/mois soit 228,72 €/an** **5,90 €/mois soit 70,80 €/an**

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

- Par opération..... **8,00 €**
  - Dans la limite d'un plafond journalier ..... **80,00 €**

(1) Sécurexpress est un contrat de BPCE Asurance IARD, entreprise régie par le code des assurances.
(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.
(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
(4) Selon taux en vigueur.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découvert

- Découvert autorisé[1] ..... **Taux de référence + Marge[2]**
- Découvert non autorisé ..... **Maximum légal[3]**
- Frais annuels de gestion ..... **50,00 €**

Mobilisation de créances (Dailly)

- Commission de mise en place de dossier ..... **56,00 €**
- Commission de bordereau ..... **20,00 €**
- Commission de notification ..... **20,00 €**
- Commission par créance cédée ..... **7,00 €**
- Commission de prorogation, ou de réclamation, ou de modification ou d'impayé ..... **20,00 €/acte**
- Frais d'envoi de l'échéancier des créances (mensuel) ..... **5,10 €**

Frais de dossier crédits

- Frais de dossier ..... **1,00 % du montant du crédit**
  - Avec un minimum de perception de ..... **100,00 €**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE (COTISATION ANNUELLE)

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement « association»
  - Cotisation annuelle (taxe assurance comprise)[4][5] ..... **16,30 €**
- Assistance et Protection Juridique ..... **5,00 €/mois soit 60,00 €/an**

(1) Sous réserve d'acceptation. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) du découvert est indiqué aux conditions particulières de l'autorisation de découvert. Ce TAEG indicatif est calculé conformément à l'article R313-2 du code de la consommation sur la base d'une utilisation constante et intégrale sur la durée totale du découvert. Le TAEG réellement appliqué en fonction des conditions d'utilisation est indiqué sur votre relevé de compte.

(2) Le taux débiteur du découvert est affiché en agence.

(3) Dans la limite du taux de l'usure.

(4) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 61996212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Selon conditions, limites et exclusions prévues dans les documents contractuels en vigueur.

(5) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de Covéa Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances. COVÉA PROTECTION JURIDIQUE, Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros – RCS Le Mans 442 935 227 – APE 6512Z. Siège social : 33, rue de Sydney – 72045 Le Mans Cedex 2. Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

12. Tarification et avantages jeunes

À savoir

Il s'agit ici de la reprise de lignes tarifaires déjà présentes dans les chapitres correspondant aux opérations visées.

Tarification spécifique et avantages tarifaires dédiés aux jeunes selon l'age

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

Fonctionnement du compte

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits) ..... 0/18 ans **Gratuit**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
  - Formule Individuelle ..... Jusqu'à 25 ans **Gratuit**

Offre groupée de services

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGE 15)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]/systématique[1]
Formule Initial	7,55 €/mois avant le 01/06/2026 **Gratuit** à partir du 01/06/2026
Formule Confort	4,50 €/mois

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]	CB Visa classic[2] ou CB Visa Classic IZICARTE[3] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Premier[2] ou Visa Premier IZICARTE[3] Débit Immédiat ou Débit Différé	Visa Platinum[2] ou Visa Platinum IZICARTE[3] Débit Différé	Visa Infinite[2] Débit différé
Formule Initial	7,55 €/mois avant le 01/06/2026 **Gratuit** à partir du 01/06/2026	7,55 €/mois avant le 01/06/2026 **Gratuit** à partir du 01/06/2026			
Formule Confort	4,50 €/mois	4,50 €/mois	7,00 €/mois		
Formule Optimal	11,25 €/mois	11,25 €/mois	11,25 €/mois	14,00 €/mois	25,70 €/mois

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien[4].

Opérations de découvert en compte

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[5][6]

- Autorisation de découvert à durée indéterminée
  - Intérêts débiteurs au taux de ..... **19,75 %/an fixé dans la limite du taux d'usure**
  - Frais de gestion ..... **15,20 €**

Crédits à la consommation[7]

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
  - Frais de dossier ..... **Nous consulter**

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(4) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.
(5) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation
(6) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(7) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

Epargne et placements financiers

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[1]

Frais max sur versement	1 %
Frais de gestion sur encours	0,70 %/an
Frais sur arbitrage	0 %

Option internationale[2]

	Formule 1 : Voyage 11/28 ans Gratuit*		Formule 2 : Séjour 11/28 ans Gratuit*		Formule 3 : Séjour+** 19/25 ans -50 %	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	Illimités[3]	3/mois[4]	Illimités[6]	4/mois[7]	Illimités[6]	Illimités[6][7]
Paiements par carte	Illimités[6]	10/mois	Illimités[6]	Illimités[6]	Illimités[6]	Illimités[6]
Virements	Illimités[5]	-	Illimités[8]	1/mois[6]	Illimités[8]	1/mois[9]
Tarification	4,30 €/mois		17,30 €/mois		19,60 €/mois	
Engagement	1 mois[7]		2 mois[10]		2 mois[10]	

* Sous réserve de détention d'une formule Initial ou Confort.
** Gratuité dans la formule Optimal quel que soit l'âge.

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.

13. Informations utiles

Il est rappelé que l'usage des produits et services doit se faire selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

POUR LES CONTRATS DE BPCE ASSURANCES IARD : 09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE : 09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Epargne. En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Epargne.

Nos partenaires/mentions légales

BPCE ASSURANCES IARD
BPCE Assurances IARD Société anonyme au capital de 61 996 212 €, Entreprise régie par le Code des assurances 350 663 860 RCS PARIS Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

BPCE FINANCEMENT
Société anonyme au capital de 73 801 950 € - siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE
Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

CNP ASSURANCES
Société anonyme au capital social de 686 618 477 euros, entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, ayant son siège social promenade Coeur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, enregistrée au SIREN sous le n° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)
Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_ 01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES
Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

BPCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS. RCS Paris N°493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS (https://www.orias.fr/) sous le n°08 045 100.

Informations complémentaires

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Définitions placements financiers

Compte-Titres Ordinaire (CTO) :
Compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav…) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) :
Produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav…) investis à 75 % au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI :
Produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) :
Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Organismes de Placement Collectif (OPC)[1] :
Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

Produits Structurés :
Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50 % de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés :
Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion :
Contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav…), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

14. Résoudre un litige

Votre caisse d'epargne : votre interlocuteur privilégié

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire Département Relations Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet*
Caisse d'Epargne CEPAC Département Relations Client Place Estrangin Pastre CS 60108 13254 MARSEILLE CEDEX 6	https://www.caisse-epargne.fr/cepac/votre-banque/reclamation-et-mediation/

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne CEPAC vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur de la consommation**[1] auprès de la caisse d'Epargne Caisse d'Epargne CEPAC pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

Par courrier	Par internet*
Monsieur le Médiateur de la Caisse d'Epargne CEPAC BP5508 -83097 TOULON CEDEX	**https://www.mediateur-cepac.fr**[1]

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres etc.

Par courrier	Par internet*
Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02	De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique « Saisir le médiateur »

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges liés à la souscription, l'interprétation ou l'application d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

Par courrier	Par internet[2]
La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09	www.mediation-assurance.org

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.
(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr[1]

CAISSE D'EPARGNE
CEPAC

(1) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

Caisse d'Epargne CEPAC, Banque coopérative régie par les art. L512.85 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.100.000.000 euros - Siège social Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille - 775 559 404 RCS Marseille - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 180 - Titulaire de la carte professionnelle «transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs» n° CPI 1310 2016 000 009 983 délivrée par la CCI de Marseille-Provence, garantie par la CEGC - 59 avenue Pierre Mendès France- 75013 Paris - Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME. • Crédit photos : Adobe Stock. EdEp.2608.00873.